



ERASMUS+ AU CONSERVATOIRE ROYAL DE LIÈGE

Infos générales

La présente brochure contient des informations pratiques à destination des étudiants du Conservatoire royal de Liège qui souhaiteraient entreprendre une mobilité étudiante via les programmes Erasmus+.

Idéalement, l'ensemble des démarches nécessaires pour organiser la mobilité doivent être initiées un an avant la date de départ.

L'organisation de la mobilité nécessite une implication considérable de la part des étudiants et une concertation avec les enseignants et la Direction du Conservatoire.

Présélection interne

La première étape avant de poursuivre toute l'application Erasmus+ est de lire attentivement ce document et remplir le formulaire de candidature **avant le 20 novembre 2022**.

Formulaire de candidature online : <https://forms.gle/RbDPfwd7jRcegzWv5>

Il est également recommandé de demander la bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles **avant le 31 octobre 2022** : [Formulaires d'allocations d'études supérieur - Allocations d'études \(cfwb.be\)](https://www.cfwb.be/fr/formulaires-d-allocations-d-etudes-superieur)

La bourse FWB est un complément à la bourse Erasmus+. Tous les étudiants recevront la bourse Erasmus+ avec un bonus supplémentaire s'ils sont également bénéficiaires de la bourse FWB.

Intéressé par le programme Erasmus+? Contactez-nous :

Clara Larrauri Escamilla

Coordinatrice des relations internationales

+32467177235

relations.internationales@crlg.be

<https://www.crlg.be/relations-internationales/>



ERASMUS+: partir à l'étranger.

Grâce au programme européen Erasmus +, les étudiants peuvent effectuer un séjour dans d'autres établissements d'enseignement artistique à l'étranger afin de compléter leur formation et de s'ouvrir à d'autres cultures. Dans le cadre du programme Erasmus+, les étudiants ont la possibilité de partir de 2 jours à 12 mois en choisissant entre une convention d'études ou une convention de stage. Les principaux objectifs de la philosophie Erasmus+ sont notamment :

- l'amélioration de ses compétences en langues étrangères, ainsi que ses capacités d'apprentissage ;
- le développement de son esprit d'initiative, d'entrepreneuriat ainsi que son estime de soi ;
- l'élargissement de ses perspectives de carrière et l'augmentation par la suite de sa visibilité sur le marché de l'emploi ;
- la sensibilisation accrue à la dimension interculturelle ;
- une participation plus active à la vie en société ;
- la prise de connaissance des projets européens et des valeurs de l'Union Européenne ;
- la motivation renforcée pour participer aux futures activités d'enseignement ou formation une fois la période de mobilité à l'étranger terminée ;
- l'acquisition d'une motivation renforcée pour poursuivre son cursus ou de nouvelles formations une fois son expérience à l'étranger terminée ;

D'un point de vue axé sur les arts, le programme Erasmus+ permettra à l'étudiant de découvrir les différentes tendances artistiques dans d'autres parties de l'Europe et de développer son propre style grâce à cette nouvelle expérience.

OÙ PUIS-JE PARTIR?

Le programme Erasmus+ permet des échanges avec l'un des pays suivants.

Pays participants au programme Erasmus+ ou pays « Programme » :

- 27 pays de l'Union Européenne ;
- Norvège, Liechtenstein, Islande, Macédoine du Nord, Turquie et Serbie ;
- Les échanges avec la Suisse sont possibles grâce au programme de mobilité « [SEMP](#) » (Swiss-European Mobility Programme) qui a des exigences spécifiques et différentes du programme Erasmus+ ;
- [Liste des institutions pour les mobilités d'étude et/ou de stage](#) avec lesquelles le CrLg a déjà un accord institutionnel (les destinations en dehors de cette liste sont possibles).
- [Liste des institutions pour les mobilités de stage.](#)

Un accord interinstitutionnel doit être conclu avant la mobilité (sauf s'il s'agit d'un stage avec une institution en dehors du programme Erasmus+).

Pour les actions en dehors de l'Union européenne, l'appel à projets sera lancé directement par le département des relations internationales lorsque le projet sera disponible.

Toute autre proposition peut être évaluée par le département des relations internationales.

QUI PEUT POSTULER ?

Tous les étudiants du CrLg peuvent bénéficier d'une mobilité Erasmus+.

Les deux options les plus courantes pour réaliser une mobilité Erasmus+ sont : **la mobilité à fin des études ou la mobilité à des fins de stage.**



Avec la [convention d'études](#), l'étudiant peut effectuer une période de son année scolaire dans un autre établissement avec un programme d'études spécifique et une reconnaissance des ECTS entre les deux établissements qui seront reconnus à la fin de la période de mobilité.

Avec la [convention de stage](#), l'étudiant peut choisir plus librement d'effectuer un stage dans une autre école, compagnie, théâtre, orchestra, ensemble etc., toujours sous la supervision d'un tuteur. *Par exemple, être accepté comme stagiaire dans un orchestre professionnelle avec la mobilité « Jeune Diplôme ».*

Certaines des exigences communes à tous les étudiants sont :

- avoir le soutien et l'accord du tuteur de spécialité (à demander par l'étudiant lui-même avant de soumettre sa propre candidature) ;
- être sélectionné comme étudiant Erasmus+ sortant du CrLg (avant janvier 2022) ;
- être accepté dans l'établissement de destination (le calendrier dépend de chaque établissement d'accueil) ;
- être conforme et assumer les responsabilités mentionnées dans la [charte de l'étudiant Erasmus+](#), convention d'études/stage et contrat de bourse ;
- **pour les mobilités à des fins d'études, l'étudiant a le droit de faire sa candidature dans un maximum de 3 établissements différents.**

Mobilité et opportunités Erasmus+ disponibles en fonction de votre niveau d'études.

PREMIER CYCLE, BACHELIER :

1. **Pour les élèves du premier cycle (BA) qui postule pour une mobilité à des fin des études et mobilité à des fin de stage :**
 - mobilités à de fin des études de **5 mois** (premier semestre 5 mois – 30 ECTS +/-) à **12 mois** (année académique complète +/- 60ECTS) ;
 - mobilités à de fin de stage volontaire (pas de reconnaissance des ECTS) en dehors du calendrier scolaire pendant 2 mois (pendant les vacances d'été, et selon la disponibilité de l'établissement d'accueil) ;
 - mobilités à de fin de stage hybrides courtes entre 5 et 30 jours (des projets spécifiques et temporaires soumis par l'enseignant, l'élève ou le département du R.I)

DEUXIÈME CYCLE, MASTER :

2. **Pour les élèves du deuxième cycle (MA) qui postulent pour une mobilité à des fin des études et mobilité à des fin de stage :**
 - **stage « Jeune diplômé »** : possibilité de partir avec Erasmus +, pour les étudiants ayant terminé leur dernière année d'études l'année académique précédente. L'équivalence ECTS n'est pas nécessaire ;
 - mobilités à de fin des études de **5 mois** (premier semestre 5 mois – 30 ECTS +/-) à **12 mois** (année académique complète +/- 60ECTS) ;
 - mobilités à de fin de stage volontaire (pas de reconnaissance des ECTS) en dehors du calendrier scolaire pendant 2 mois (pendant les vacances d'été, et selon la disponibilité de l'établissement d'accueil) ;
 - mobilités à de fin de stage hybrides courtes entre 5 et 30 jours (des projets spécifiques et temporaires soumis par l'enseignant, l'élève ou le département du R.I)

Pour les étudiants de Master, les mobilités Erasmus+ **sont fortement recommandées** et peuvent être combinées ou orientées vers des projets plus spécifiques, par exemple : liés à leur TFE ou projet de finalité spécialisée. Il est possible de réaliser la mobilité Erasmus+ en 3^{ème} année de Bachelier, ensuite Master et finalement comme jeune diplômé.

COMMENT POSTULER ?

Il y a deux types de sélection, la sélection interne par le CrLg et la sélection de l'établissement ou l'organisme d'accueil.

➤ Sélection interne des étudiants « sortants » du CrLg

Le formulaire de candidature Erasmus+ « étudiant sortant » doit être rempli avant le 20 novembre 2022. Les étudiants sélectionnés seront informés avant les vacances d'hiver.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- [Formulaire de candidature Erasmus+ «étudiant sortant »](#)

L'enregistrement vidéo ne sera pas nécessaire pour la sélection interne mais il vous serait demandée dans la sélection externe de l'organisme d'accueil !

➤ Sélection externe des étudiants « sortants » du CrLg

Une fois que l'étudiant a reçu la confirmation du département des relations internationales, il peut commencer sa demande de sélection externe.

Le Conservatoire royal de Liège fait partie du projet « EASY » de l'AEC. La candidature se fait sur la plateforme commune : [Apply online! - European Online Application System \(dreamapply.com\)](#)

Tous les établissements de destination ne sont pas proposés dans le système « EASY ». Si l'institution ou organisme qui vous intéresse ne figure pas dans le système « EASY », veuillez contacter le Département des relations internationales.

Comment utiliser EASY ? [Guide de l'étudiant.](#)

Toutes les candidatures externes devront être envoyées avant le 1er mars 2023

Liste des documents nécessaires pour constituer le dossier de candidature sur le système « EASY » :

1. **Convention d'études/stage online**
2. **Carte d'identité et photos**
3. **Lettre de motivation** : créer une lettre de motivation en anglais (si ce n'est pas une institution francophone). Pour exemple, avec l'aide [d'Europass](#)
4. **Curriculum Vitae** : créer un curriculum vitae en anglais (si ce n'est pas une institution francophone). Pour exemple, avec l'aide [d'Europass](#)
5. **Enregistrement vidéo environ 15-20min ou portfolio pour le compositeurs.**



Autres documents éventuellement demandés :

1. Diplôme
2. Attestation de fréquentation / Fiche de résultats (« transcript of records », demander au département RI)
3. Lettre d'authentification des enregistrements
4. Lettre de recommandation
5. Certificat de connaissance de la langue cible

Chaque étudiant sélectionné bénéficie d'un suivi individualisé dans la préparation de sa candidature. Tous les documents nécessaires concernant la mobilité doivent être demandés directement au département des relations internationales (et non à l'administration du CrLg).

PRÉPARER SA MOBILITÉ

Niveau linguistique

L'étudiant aura accès à une plateforme de cours de langue en ligne, [Online Linguistic Support «OLS»](#), où il devra évaluer ses compétences linguistiques **avant et après** la période de mobilité.

L'évaluation via l'outil OLS est un prérequis à la mobilité. Elle se déroulera après la sélection de l'étudiant et avant la signature de la Convention d'études ou du contrat de bourse.

Le résultat de l'évaluation ne sera pas décisif pour la mobilité de l'étudiant mais servira à l'orienter vers le niveau de la langue cible.

Bourse

Les étudiants effectuant un échange peuvent solliciter une bourse auprès du programme Erasmus+. Cette bourse peut être complétée par la bourse octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par celle du Conseil Social du CrLg. Le montant reçu est accordé avec [le taux applicable pour les contributions unitaires](#). Un contrat de bourse doit être signé avant la mobilité. Il est fortement recommandé de lire ce contrat, y compris les responsabilités qu'a l'étudiant pour bénéficier de cette bourse.

Le programme Erasmus+ réserve un financement supplémentaire aux étudiants qui bénéficient de la bourse de la Fédération Wallonie Bruxelles dans l'année précédant le départ. Veuillez envoyer votre candidature avant le 31 octobre ! : <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/formulaires/>

△ Ces bourses ne couvrent pas toutes vos dépenses, elles ne sont que des aides qui contribuent à la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger.

Vous trouverez [ici](#) le contrat de bourse. Les documents doivent être signés en ligne (insertion de signature) et jamais en imprimant le document. ***Erasmus+ sans papiers !***



Visa

Pour les étudiants de nationalité européenne, il n'est normalement pas nécessaire de demander un visa, mais cela dépend du pays de destination. Pour les étudiants de nationalité non européenne, il faudra contacter leur ambassade pour connaître les détails de leur visa selon le pays de destination avant leur mobilité.

Assurance

Les étudiants de nationalité européenne doivent avoir leur [carte de santé européenne](#) valide avant de partir. Les étudiants de nationalité non européenne, il faudra contacter votre assureur afin de vérifier la validité de votre assurance dans le pays de destination.

Pour les mobilités de stage, l'étudiant doit avoir une assurance responsabilité civile obligatoire.

Après la mobilité

Le rapport de fin de mobilité doit être rempli dans les 30 jours suivant l'email d'invitation à le compléter. Le formulaire « [Erasmus+ Feedback](#) » doit être rempli dans les 30 jours suivant d'avoir finalisée la mobilité.

Foire aux Questions

DOUTES?

1. [Association Européen des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen](#)
2. [Erasmus Student Network - ESN](#)
3. [Erasmus Student Network – ESN Liège](#)
4. [Agence francophone pour l'éducation et la formation - AEF](#)
5. [European Commission](#)

Clara Larrauri Escamilla

International Relations Coordinator

Conservatoire royal de Liège

École supérieure des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Piercot 29 | 4000 Liège | Belgique
+32 (0) 4 67177235 | [Facebook](#) | www.crlg.be



Pourquoi ça s'appelle programme Erasmus ?

Le nom du programme vient du moine humaniste et théologien néerlandais Érasme (1466-1536). Ce dernier a voyagé durant de nombreuses années à travers l'Europe pour s'enrichir des différentes cultures et développer son humanisme.

“Erasmus is one of those adventures which can't be forgotten - we don't feel the same when we come back.”

